

## Liste des délibérations du Conseil Municipal Séance du 24 juin 2024

*Affiché conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales*

**Étaient présents :** Eric BERTHELOT, Jean-François CHARRIER, Aurélie COCU, Virginie COUTEAU, Victor DE SOUSA, Cédric GÉRARD, David GIBOUTET, Didier HENGY, Maxime LABELLE, Zacharie LECOMPTE, Marie-Élisabeth LELIEVRE, Daniel MARTINEZ, Alain MORLAT

**Étaient absents et représentés :** Clara BEAUJARD donne pouvoir à Aurélie COCU, Laurence CHATREFOU donne pouvoir à David GIBOUTET, Virginie de ARAUJO donne pouvoir à Maxime LABELLE, Yves-Marie SAUNIER donne pouvoir à Eric BERTHELOT

**Étaient absents excusés :** Julie BARROSO, Sandrine GALLEGO

**Secrétaire de séance :** Alain MORLAT – **Auxiliaire :** Léa BOSSON-WAVRANT

### **Délibération n°2024-31 – Décision modificative n°1 – budget principal M57**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Approuve la décision modificative n°1 – budget principal M57.

### **Délibération n°2024-32 – Décision modificative n°1 – budget annexe locaux commerciaux**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Approuve la décision modificative n°1 – budget annexe locaux commerciaux.

### **Délibération n°2024-33 – Demande de subvention FER 2024 (abroge et remplace la délibération n°2024-30)**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** le programme des travaux présenté,

**DECIDE** d'inscrire au budget de la commune les crédits nécessaires,

**DECIDE** de solliciter les subventions maximum auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds d'Équipement Rural,

**S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil Départemental et à réaliser le contrat dans un délai maximum de deux ans à compter de la date de signature de la convention,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de ce dossier.

### **Délibération n°2024-34 – Convention de mise à disposition d'une licence IV – débit de boissons**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ACCEPTE** la mise à disposition de la licence IV de débit de boissons moyennant une redevance mensuelle de 250 €.

### **Délibération n°2024-35 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour la réalisation d'un emprunt**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par deux abstentions (Eric BERTHELOT et Yves-Marie SAUNIER représenté par Eric BERTHELOT) et quinze voix pour des membres présents et représentés,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de 400 000 euros.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt réglant les conditions de contrat et la ou les demandes de réalisation de fonds.

### **Délibération n°2024-36 – Octroi d'une subvention au 4L Trophy**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DÉCIDE** d'allouer la somme de 700 euros de subvention au projet 4 L Trophy édition 2025.

### **Délibération n°2024-37 – Proposition de modification des tarifs de cantine**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** les tarifs communaux ci-contre.

<b>Tarifs communaux</b>	<b>Tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2024</b>
Repas cantine scolaire - QF inférieur ou égal à 1 000	1 euro
Repas cantine scolaire - QF entre 1 001 et 1 300	3, 80 euros
Repas cantine scolaire - QF supérieur à 1301	4,30 euros
Surcoût en cas de non-respect du règlement des inscriptions aux restaurants scolaires (QF inférieur ou égal à 1300)	7,60 euros
Surcoût en cas de non-respect du règlement des inscriptions aux restaurants scolaires (QF supérieur à 1301)	8, 60 euros

### **Délibération n°2024-38 – Proposition de changement d'horaire de l'école primaire**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** les nouveaux horaires comme proposés ci-dessous :

Accueil des enfants matin : 8h20-8h30

Enseignement : 8h30-11h30

Accueil des enfants après-midi : 13h20-13h30

Enseignement : 13h30-16h30

### **Délibération n°2024-39 – Proposition de changement de nom de l'école primaire**

Le conseil municipal, par deux absentions (Eric BERTHELOT et Yves-Marie SAUNIER représenté par Eric BERTHELOT) et quinze voix pour des membres présents et représentés, **DÉCIDE** de nommer la nouvelle école primaire Etienne DAILLY.

### **Délibération n°2024-40 - Création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2ème classe**

Considérant le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal approuve : - la modification à compter du 01 octobre 2024 d'un emploi de responsable des services techniques dans le grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe relevant de la catégorie C à temps complet.

### **Délibération n°2024-41 - Création d'un emploi saisonnier**

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal,

**DÉCIDE** la création à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

### **Délibération n°2024-42 - Deuxième tranche de travaux d'enfouissement des réseaux rue de la Boissière**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal, **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières.

**TRANSFÈRE** au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.

**DEMANDE** au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques de la rue de la Boissière.

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.

### Délibération n°2024-43 - Dissolution du syndicat des plans d'eau de Grez Moncourt

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par deux abstentions (Eric BERTHELOT et Yves-Marie SAUNIER représenté par Eric BERTHELOT) et quinze voix pour des membres présents et représentés,

**DÉCIDE** la dissolution du Syndicat intercommunal des Plans d'eau de Grez-Moncourt.

### Délibération n°2024-44 - Adhésion des communes de Brie-Comte-Robert, Le Pin, Sâcy-sur-Marne, Charny et la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing au SDESM

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de membres présents et représentés, le conseil municipal, **APPROUVE** l'adhésion des communes de Brie-Comte-Robert, Le Pin, Saâcy-sur-Marne, Charny et de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing.

**AUTORISE** Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

### Délibération n°2024-45 - Motion de soutien à la commune de NONVILLE dans le cadre des forages pétroliers sur son territoire

Par cette motion, les conseillers municipaux de Moncourt-Fromonville, à l'unanimité des membres présents et représentés, soutiennent son action et s'opposent à ce projet de forages pétroliers.

 Le Maire,  
Maxime LABELLE

Le secrétaire de séance,

Alain MORLAT 

